



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Un an après l'entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires Monsieur le Président, les mots ne suffisent plus, il est temps de passer aux actes !

Le 22 janvier 2022, partout dans le monde sera célébré le premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) voté à l'Onu le 7 juillet 2021 en application de l'article 6 du Traité sur la Non-Prolifération nucléaire (TNP)¹.

Quelques jours auparavant, le 3 janvier 2022, les chefs d'Etat des Cinq Etats dotés de l'arme nucléaire (USA, Russie, Grande Bretagne, France, Chine) avaient publié une déclaration conjointe affirmant « *une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menéenous demeurons déterminés à respecter nos obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment celle qui figure à l'article VI de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».*

Pourtant, contrairement à leur déclaration, ces États poursuivent la modernisation de leurs armes atomiques. Il est temps que les chefs des États concernés mettent leurs actes en conformité avec leur déclaration du 3 janvier.

Heureusement, partout dans le monde et dans tous les milieux, l'exigence de l'élimination définitive et rapide des armes nucléaires grandit. L'Onu appelle, chaque 26 septembre, les peuples du monde entier à participer à la Journée internationale de l'Onu pour l'élimination totale des armes nucléaires. Des voix s'élèvent des quatre coins du monde pour souligner qu'il est criminel, alors que l'humanité fait face à deux crises majeures (climatique et sanitaire avec la Covid 19), de consacrer des sommes colossales à la modernisation des armes nucléaires, alors que l'article 6 du TNP prévoit leur élimination et que le TIAN a défini les modalités concrètes de leur élimination.

Les armes nucléaires sont illégales, dangereuses, coûteuses, militairement inutiles et moralement inadmissibles. Il faut vite les éliminer comme le prévoit le droit international.

Le double langage sur des questions aussi importantes pour l'avenir de l'humanité est inadmissible.

C'est pourquoi, à l'occasion de la célébration du premier anniversaire du TIAN, le président de la République devrait faire des propositions concrètes en faveur du désarmement nucléaire, car comme l'a réaffirmé le 4 janvier 2022 António Guterres, secrétaire général de l'Onu, « *l'élimination des armes nucléaires est le seul moyen de garantir qu'elles ne seront jamais utilisées ».*

¹ Le TNP est entré en vigueur en mars 1970 et a été signé par la France seulement en 1991 soit 21 ans plus tard.

Le Président E. Macron pourrait, à cet effet, pour crédibiliser la déclaration du 3 janvier 2022 :

- Proposer le gel des programmes de modernisation des armes nucléaires qui vont coûter à la France de l'ordre de 100 milliards d'euros sur les 15 ans années à venir et appeler tous les chefs des États possédant des armes nucléaires à prendre la même décision.
- Annoncer que la France participera en tant qu'observateur à la première réunion des États parties au TIAN qui se réunira du 22 au 24 mars 2022 à l'Office des Nations Unies à Vienne.
- Annoncer que la France est prête à signer le TIAN.
- Proposer un échéancier en vue du désarmement nucléaire.

A Paris, le 20 janvier 2022

Le Mouvement de la Paix